

*Aillevans
Athesans -
Etroitefontaine
Autrey le Vay
Beveuge
Bonnal
Crevans-et-
La-Chapelle-les-Granges
Esprels
Fallon
Georfans
Gouhenans
Grammont
Granges la Ville
Granges le Bourg
La Vergenne
Longeville
Les Magny
Marast
Melecey
Mignavillers
Moimay
Oppenans
Oricourt
Pont sur l'Ognon
Saint Ferjeux
Saint Sulpice
Secenans
Senargent-Mignafans
Tressandans
Vellechevreux
et Courbenans
Villafans
Villargent
Villers-la-Ville
Villersexel*

Tourisme : les vacances arrivent



Edito

Quelques nouvelles de la communauté de communes avant les vacances. Vacances pour certains d'entre vous, mais pas pour les collectivités territoriales qui doivent assurer la continuité du service public.

Depuis notre dernier bulletin les délégués de la CCPV ont pris des décisions importantes. C'est d'abord la prise de compétence totale de l'accueil des touristes, c'est-à-dire la totale gestion de l'Office de Tourisme du Pays de Villersexel.

Les délégués ont également décidé de gérer l'entière compétence « Accueil périscolaire » investissement et fonctionnement. Ceci va permettre de développer cet accueil sur l'ensemble du territoire, après les deux centres qui existent déjà à Esprels et à Villersexel. Dans cette compétence il n'est pas envisagé d'ouvrir tous les centres pour les vacances. A titre de comparaison, la communauté de communes du Pays de Lure qui encadre 9 centres, 3 seulement accueillent les enfants pour les vacances.

Pour financer ces compétences transférées, la Loi prévoit simultanément un transfert de charges, des communes vers la communauté de communes, pour les assumer. Une commission spécifique vient d'orienter une décision unanime du conseil communautaire dans ce sens ; la notion de solidarité a été comprise par

les 70 délégués. La somme de 60 000 €, soit 8 € par habitant, viendra annuellement soutenir les dépenses de fonctionnement pour les services communautaires créés par la CCPV.

Le conseil communautaire devra maintenant établir un « pacte financier », appelé aussi « pacte communautaire » à long terme avec les communes membres en recherchant une optimisation des ressources à allouer aux politiques publiques locales, principalement en impliquant davantage les communes sur lesquelles une réalisation communautaire est décidée.

A l'automne le conseil communautaire devra se prononcer sur la programmation ou non des projets structurants décidés par l'équipe des délégués d'avant 2008, et soutenus par le conseil général et le conseil régional, à hauteur de 515 000 € (maison des services/culture, espace de loisirs inter générations et bassin de baignade biologique).

Elle doit assurer l'équilibre du développement durable en conciliant l'activité économique, l'environnement et le développement social avec des actions dans le cadre des compétences transférées par les communes.

L'esprit communautaire, de solidarité, qui doit régner dans une communauté de communes doit remplacer définitivement l'esprit individualiste.

Nous avons hélas, en Haute-Saône, et pas loin de la CCPV, des exemples qui prouvent que cet état d'esprit est parfois bien difficile à motiver.

Je forme le vœu que cela ne concerne jamais la CCPV, pour que nous bâtissons tous ensemble l'avenir de notre territoire. Si nous ne développons pas des services contemporains attendus par les familles, ces nouvelles familles ne s'installeront pas sur notre territoire, la population vieillira dans chaque commune et donc les recettes fiscales ne seront plus suffisantes pour pouvoir gérer chacune de nos communes.

Pour informer au plus large sur les activités de la CCPV deux Newsletters sont régulièrement éditées. Sur inscription par e-mail à la CCPV, tous les conseillers municipaux peuvent être destinataires de ces nouveaux outils de communication.

Bonnes vacances.



*Ernest
SCHAËR*

*Président de la
CCPV*

Le Guide Découverte est arrivé !

Pour sa troisième édition, le Guide Découverte du Pays de Villersexel s'est offert un petit coup de jeune. Les 33 communes du Pays de Villersexel y sont toujours présentées en trois langues (français, anglais, allemand), mais les rubriques « tourisme » ont été enrichies. Ce guide vous permettra de retrouver de nombreuses infos sur le

patrimoine, les loisirs, les animations récurrentes, les hébergements et la restauration. Le guide, qui change de format, fait la part belle aux visuels. Destiné aussi bien aux touristes qu'aux habitants du territoire, il est disponible gratuitement à l'office de tourisme du Pays de Villersexel.

C.D



Merci à tous les maires qui participent à la diffusion du Journal de la CCPV dans leurs communes. Cette information en direction de vos administrés est intéressante pour faire connaître la Communauté de Communes, ses actions, ses projets et sa vie. Nous allons raccourcir les délais de distribution dans vos communes afin que vous puissiez à votre tour faire suivre l'info plus rapidement. Merci à tous pour votre coup de main.

*Pierre Porrachia, Vice-président en charge de la
Communication*

Sommaire

Edito.....	2
Le guide découverte est arrivé.....	2
Charlotte, Chargée de Mission Tourisme....	3
Histoire des sentiers de randonnée.....	3
Zoom sur... Bonnal.....	4
Les animations de l'office de tourisme.....	5
La commission tourisme.....	6
Changements de status à l'OT.....	6
Financement des gîtes par la CCPV.....	7
Aide à l'emploi des jeunes.....	8
Contacts et horaires.....	8

Charlotte, Chargée de Mission Tourisme

Charlotte Degros, titulaire d'un BTS tourisme, travaille depuis Mars 2003 à l'Office du Tourisme du Pays de Villersexel.

Quelles sont les différentes tâches que vous effectuez ?

Je suis présente à l'office de tourisme du Pays de Villersexel pendant la saison touristique d'avril à la mi-septembre. Mes principales missions sont : l'accueil et le renseignement auprès du public, concevoir les brochures de l'office du tourisme et les animations touristiques pour l'été. J'assure également la mise à jour de la base de données touristique LEI qui alimente différents sites internet dont le futur site de la Communauté de Communes.

Le reste de l'année je travaille au siège de la Communauté de Communes où j'effectue un travail de conseil sur les dossiers touristiques comme par exemple celui des sentiers de randonnées.

Comment fonctionne l'OT ?

L'OT travaille en réseau avec tous les offices de Franche-Comté, notamment lors des bourses aux documents qui sont des lieux de rencontres et d'échanges. L'OT adhère à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiatives, référent touristique départemental, initiateurs des Mardis du Terroir.

L'Office du Tourisme, contribue à la promotion de notre territoire en participant aux salons touristiques tels que le SITV à Colmar ou Mahana à Lyon.

On peut noter en 2010 un changement au niveau administratif puisque l'OT sera prochainement géré directement par la Communauté de Communes et non plus par l'association. Rassurez-vous, l'accueil offert restera de même qualité !

Pourquoi être venue en Franche-Comté exercer votre métier ?

Je suis lyonnaise d'origine mais je suis avant tout passionnée par mon métier. La Franche – Comte est une région magnifique et séduisante mais qui reste méconnue. Pourtant avec son riche patrimoine, sa nature préservée, ses traditions vivantes et le sens de l'hospitalité des ses habitants, elle possède des avantages touristiques indéniables.

G.M



Petite histoire des sentiers de randonnée

Les petits chemins et sentiers autrefois indispensables à la vie en milieu rural, constituaient un réseau de pénétration incomparable dans nos régions. Chemins de chrétienté de plus d'un millénaire, ou chemins ancestraux vieux de trois ou quatre mille ans, tous les peuples du passé les ont empruntés. De tout temps, des pèlerins s'en sont allés caresser le rêve du voyage au bout des terres. Voyage spirituel, physique et régénérateur pour ces vagabonds de Dieu. L'un d'eux, Godescal, évêque du Puy, a laissé des traces écrites qui datent de l'an 951. Impossible d'évoquer les temps du Moyen-âge sans penser au pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle. Vers cette lointaine Galice, on va par quatre chemins, on part le plus souvent à Pâques. On revient avant la fin de l'automne, si l'on revient, car les pèlerins affrontent tous les périls,

intempéries, maladies, brigands.

Si, durant plusieurs siècles, on a surtout suivi les chemins de pèlerinage, d'autres chemins à vocation touristique vont voir le jour. C'est en 1897 qu'est créé le premier itinéraire transvosgien identifié par un rectangle rouge. Cette activité nouvelle étonne les villageois ébahis de voir des « gens de la ville » faire tant d'efforts et ressentir tant de fatigue pour simplement marcher.

A partir de 1983, une loi encadre les itinéraires de promenade et de randonnée. Il apparaît nécessaire de protéger ces maillons les plus fins de notre territoire afin d'éviter leur disparition, par abandon ou appropriation abusive. On va les aménager, car un français sur deux marche pour son plaisir. Il faut les conserver, ces chemins ne subsisteront que si on les

entretient.

Enfin, pour terminer si on parlait argent ?

Aujourd'hui, on dit plutôt retombées économiques. Sur le GR 65 en Lozère, sur une année, on comptabilise 33 008 passages sur le plateau de l'Aubrac. La dépense moyenne journalière par passage est de 40 euros, total, 1,3 millions d'euros.

Alors, chez nous, aussi, un jour, peut-être ...

Eugène Vaudrey, Vice-président en charge du tourisme



Table de lecture sur le sentier du Tacot

Zoom sur... Bonnal

Le petit village de Bonnal se situe dans le département du Doubs, sur la rive gauche de l'Ognon. Le nom du village a connu plusieurs orthographes avant de se fixer au XVII^e siècle. Il viendrait du celte et signifierait « élévation au dessus de l'eau ». Le village, dans son emplacement actuel, est cité vers le XIV^e siècle, mais l'habitat est précoce dans la Vallée de l'Ognon : la présence humaine est attestée dès le Néolithique, en amont du village.

Au Moyen Age, le village dépend de la seigneurie de Rougemont, et son histoire est intimement liée aux forges, qui existaient déjà en 1545. Au XVII^e siècle, le fourneau s'éteint : c'est la guerre de Dix Ans en Franche Comté. C'est une période très dure, et le village va presque disparaître : en 1657, il ne reste que 3 habitants. Au XVIII^e siècle, la famille de Moustier reprend l'industrie locale en main, avec la forge et le moulin. La forge connaît son apogée au milieu XIX^e siècle avant de s'éteindre en 1860. Lors de la Révolution française, l'administration choisit la rivière

comme limite administrative entre le Doubs et la Haute-Saône. Le territoire de Bonnal se trouve alors coupé en deux (en effet, les forges se situaient du côté haut-saônois). En 2001, la commune de Bonnal décide de se rattacher à la Communauté de Communes du Pays de Villersexel.

La commune bénéficie d'un classement « commune touristique » en 1992, grâce au camping international du Val de Bonnal (www.camping-valdebonnal.fr). Classé 4 étoiles, le camping dispose de 280 emplacements et 15 ha campable, d'un parc aquatique avec toboggans, d'une épicerie et d'un snack-bar. Les campeurs ont accès aux lacs de baignade par une grande passerelle enjambant la rivière de l'Ognon. En tout, ce sont 150 hectares dédiés au tourisme.

Le camping accueille une grande majorité de clients étrangers (hollandais, anglais et allemands), grâce à un travail en coordination avec différents tour-opérateurs et une promotion active sur les salons européens. Il est membre de la chaîne Castels et Camping. Depuis 2009, le camping travaille en partenariat avec les Cabanes des Grands Lacs. Situé du côté des lacs, ces cabanes en hauteur dans les arbres proposent de retrouver son âme d'enfant, le temps d'une nuit (www.cabanesdesgrandslacs.com).

Les forges et le moulin aujourd'hui réhabilités servent de toile de fond à un établissement prestigieux dans un environnement préservé de nature et d'eau. Le Val de Bonnal soufflera cet été ses trente bougies.

CD.



Parc aquatique du camping



Le village de Bonnal



Camping du Val de Bonnal

Adresses utiles :

www.camping-valdebonnal.fr
www.cabanesdesgrandslacs.com

Les animations de l'Office de Tourisme



Randonnée - guidée



Mardi du Terroir à Senargent



Visite guidée de Villersexel

L'office de Tourisme Intercommunal du Pays de Villersexel renseigne tout au long de l'année les visiteurs en quête de loisirs et de découverte, mais vous propose aussi de découvrir le territoire au travers de différentes manifestations.

Depuis 2004, l'office de tourisme participe à l'opération « Mardis du Terroir ». Cette animation a été initiée par l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de la Haute-Saône en 2003, qui a été récompensée pour cette initiative par une Etoile de l'Accueil.

Le principe des Mardis du Terroir est de proposer une visite ou une animation couplée à une dégustation de produits du terroir. Depuis que l'office de tourisme participe à ce programme, 11 animations ont été proposées, pour un total de 700 participants. Chaque année, l'office

de tourisme propose deux animations différentes. Le 6 juillet 2010, l'office de tourisme vous propose la visite du retable de l'église de Saint-Ferjeux, et le 10 Aout, une découverte du village d'Autrey-le-Vay par le biais d'ateliers nature. Pensez à vous inscrire et à demander le programme détaillé à l'office de tourisme.

Autre moyen de découvrir le territoire : les randos-guidées. Depuis 2006, l'office de tourisme vous emmène en balade commentée sur des sentiers non balisés. Deux randonnées sont programmées pendant l'été, et vous permettent de découvrir le petit patrimoine local.

Les visites guidées de Villersexel ont lieu toutes les semaines en haute-saison. Le mercredi, la visite de l'ancien hôpital vous fait remonter le temps : de l'apothicairerie à la chapelle, vous suivrez les pas des religieuses qui autrefois soignaient

les malades. Le jeudi, c'est au tour du bourg castral de Villersexel de livrer ses secrets. Membre du réseau Petites Cités Comtoises de Caractère, Villersexel conserve de nombreuses traces de son passé au travers de ses deux anciens quartiers : le « bourg en haut » regroupé autour du château et de l'église, et le « bourg en bas », le quartier des paysans. Enfin, une troisième visite (sur rendez-vous) propose de découvrir les sites liés à l'eau : fontaine, puits, moulin, berges de rivière.

CD.

Pour tout renseignement ou pour vous inscrire à une animation, contactez-nous !

**Office de tourisme du
Pays de Villersexel**

33 Rue des Cités

70110 Villersexel

Tél : 03 84 20 59 59

Mail : ot-villersexel@orange.fr

Site : www.cc-pays-villersexel.fr

La Commission Tourisme

L'office du tourisme connaît actuellement des changements notamment dans sa gestion et ses statuts (voir article suivant). Une commission gère désormais le développement touristique du territoire. Cette commission est élargie à des représentants des hébergeurs. Elle s'est réunie le 20 mai dernier non seulement pour faire un point sur la taxe de séjour mais ce fut également l'occasion de parler d'avenir en termes de projets touristiques.

Concernant la taxe de séjour, le système est en vigueur seulement depuis le 1^{er} janvier 2010 et cette réunion fut l'occasion de discuter des problèmes éventuels lors de la perception. D'un avis général, sa perception se déroule sans aucun incident majeur ; les touristes connaissant déjà le principe et l'existence de ce système. Les hébergeurs verseront la taxe de séjour au mois de janvier 2011 ce qui permettra, selon le montant perçu, de calibrer les projets.

Les élus de la commission tourisme étaient présents pour écouter les nombreuses idées d'investissements touristiques que peuvent avoir les acteurs du territoire. Il s'agissait d'une première réunion, d'autres suivront pour préciser les choses afin d'être opérationnel durant le premier trimestre 2011.

Parmi les projets évoqués, les représentants des hébergeurs se retrouvent autour de la signalétique. En effet, Villersexel sera prochainement contourné par une déviation, il faut donc trouver le moyen d'attirer les gens de passage dans la cité. Ce projet est donc double, d'une part, on relève le besoin d'une signalétique générale et, d'autre part, d'une signalétique plus précise pour les lieux (sites, hébergements...). L'assemblée fait aussi ressortir le besoin de fixer les touristes sur le territoire ce qui implique peut-être d'élargir l'éventail d'activités proposées. Ce sujet sera creusé pour la prochaine réunion surtout en direction d'équipements

tels que les pistes cyclables et les lieux de promenade (hors sentier de randonnée). Enfin, chacun est unanime en disant que la promotion touristique passe par des partenariats notamment avec le Conseil Général pour faire la publicité de la Haute Saône. Quant à la Communauté de Communes du Pays de Villersexel, elle est présente dans deux salons nationaux chaque année pour faire la promotion de son territoire. Tous les participants se retrouveront dans le courant du deuxième semestre pour préciser les choses et faire émerger des axes plus précis de réflexion.

S.C



Exemple de signalétique

Changement de statut à l'OT



Le bureau de l'Office de Tourisme

L'office du tourisme avait auparavant un statut associatif. Il est désormais un service public administratif. Cette organisation induit un fonctionnement en régie ce qui signifie que l'entité «office du tourisme» aura un budget autonome et distinct de celui de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel. Il est géré sous l'autorité du Président de la communauté de communes du Pays de Villersexel, du conseil communautaire et d'un comité d'exploitation. Ce dernier est en fait la commission tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel dont les membres sont madame Colette CORNEVAUX, madame Colette CLERC, monsieur Charles GRANET et monsieur Alain JACQUARD. Le comité

d'exploitation a été mis en place lors du conseil communautaire du 15 juin 2010 et se réunira prochainement pour élire son président. Il règle les affaires courantes qui seront ensuite soumises au conseil communautaire. Cette organisation permet de maintenir les différents partenariats noués jusqu'à présent et de pouvoir continuer à bénéficier de l'appellation «office de tourisme». Il permet également de coordonner une action touristique globale sur l'ensemble du territoire. La composition du comité d'exploitation est donc de 4 élus mais il sera prochainement élargi à des membres non élus au nombre de 2. Enfin, il se réunira au moins une fois par trimestre.

S.C

Aide à l'emploi des jeunes

Les Missions Locales, Espaces Jeunes permettent à chaque jeune franc-comtois de 16 à 25 ans de trouver au quotidien des interlocuteurs capables de l'accueillir, de l'écouter, de l'informer, de l'orienter, de l'accompagner dans toutes les questions liées à l'emploi et à la formation, et plus largement, dans une approche globale, capable de lever les freins liés à la santé, au logement, à la mobilité et à la vie sociale. Fortes d'un réseau de 23 structures en Franche Comté, les missions locales, Espace Jeunes participent au développement local en favorisant l'entrée dans l'entreprise ou le développement de la qualification des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Ses principaux financeurs sont l'Etat, le Conseil Régional, les Collectivités Locales, les Conseils Généraux, le FSE On trouve une Mission Locale, Espaces Jeunes à Héricourt dont la compétence s'étend sur le canton de Villersexel + Esprels. Cette structure gère notamment deux dispositifs régionaux :

- **SIFA** (Stage Individualisé de Formation en Alternance) : Ce dispositif est réservé aux PME- PMI, aux associations, aux collectivités locales, établissements publics. Une Convention peut être signée pour une durée maximum de 6 mois. Il est destiné à accompagner les jeunes vers l'emploi ou la qualification.

Le bénéficiaire exerce une activité professionnelle formatrice en entreprise afin de faciliter son parcours vers la qualification ou vers l'emploi durable. Un accompagnement par le conseiller mission locale est réalisé sur la durée du parcours.

- **SRAC** (Stage Régional en Activité Citoyenne) : Mesure pour les primo demandeurs d'emploi de - de 26 ans en recherche d'insertion sociale et professionnelle connaissant des difficultés, notamment en lien avec le contexte économique actuel. Les organismes susceptibles d'accueillir les stagiaires sont les structures associatives, collectivités territoriales, établissements publics. Durée minimale 1 mois, maximale 3 mois.

La Mission Locale, Espace Jeunes d'Héricourt / Villersexel est à votre écoute le :

- Lundi : 13h30 à 17h30
- Du mardi au jeudi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Vendredi : 8h30 à 12h00
Un conseiller vous recevra sur rendez-vous

Permanences à Villersexel

A la mairie 2ème et 4ème Mercredi du mois de 9h à 12h avec accès à l'espace numérique.

ESPACE JEUNES

13 Rue de la Tuilerie
70400 HERICOURT

Tel 03 84 46 58 03

espacejeunes.hericourt@ejfc.org



L'Espace Public Numérique

Contacts et horaires

Communauté de Communes du Pays de Villersexel

144 Rue de la Prairie
70110 Villersexel
Tél : 03 84 20 54 50
ccpvillersexel@wanadoo.fr
www.cc-pays-villersexel.fr
Lundi au Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h et Vendredi : 8h-12h

Office de Tourisme

En saison hivernale, accueil à la Communauté de communes
Tél : 03 84 20 59 59
tourisme.villersexel@wanadoo.fr
www.cc-pays-villersexel.fr

Espace Public Numérique

Tél : 06 72 31 39 47
epn.ccpv@orange.fr
<http://epn.ccpv.over-blog.fr>

Crèche La Flûte Enchantée

Rue de Schönau
70110 Villersexel
Tél : 03 84 20 57 88
creche.ccpv@wanadoo.fr
Lundi au Vendredi de 7h à 18h30

Périscolaire de Villersexel

248 rue du 13 septembre 1944
70 110 Villersexel
03 84 20 18 72

Périscolaire d'Esprels

2 rue Bachin - 70 110 Esprels
03 84 20 36 45

SICTOM

41 bis rue de la Gare
70110 Esprels
Tél : 03 84 20 37 10
sictomvillersexel@wanadoo.fr
Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h et Vendredi : 9h-12h

Syndicat d'Eau des 7 Communes Gaz et Eaux

Tél : 0 810 477 477
(24h /24 et 7j/7)

Syndicat d'Eau de la Bassole Veolia

Tél : 0 810 000 777
(24h /24 et 7j/7)

Syndicat du Collège

144 Rue de la Prairie
70110 Villersexel
Tél : 03 84 20 54 50
Mardi : 8h-12h / 13h-16h45

Déchetterie

41 Rue de la Gare
70110 Esprels
Tél : 03 84 20 53 07
Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 13h30-17h
Samedi : 9h-12h / 14h-17h